

Alain Otis

LES DÉBUTS DU BUREAU DES TRADUCTIONS

ENTRE LE 29 JANVIER 1934 et le 31 mars 1936, il s'écoule 26 mois. Vingt-six mois, c'est la période que l'on peut appeler les débuts du Bureau des traductions, entre le moment où le projet a été présenté au Parlement et celui où le Bureau a déjà rodé pendant une année son organisation initiale, entre le moment où le Bureau n'était qu'un concept et celui où il dépose son premier rapport annuel. Parler des débuts du Bureau, c'est faire l'histoire de la création du Bureau et de l'établissement de ses premières structures et, en même temps, présenter les travailleurs de la première heure, ceux qui ont permis au Bureau de mériter ses premiers lauriers.

Au Parlement

Le projet de loi 4, *Loi sur le Bureau des traductions*, est déposé en première lecture aux Communes le 29 janvier 1934. Un coup d'œil au *breviat* de la *Loi* suffit pour relever les raisons qui poussent le gouvernement à créer un bureau centralisé. Vu que « ... *le service de traduction s'est développé sans direction ou contrôle systématique [et qu'] ... il est opportun, dans l'intérêt de l'efficacité et de l'économie, d'organiser ce service et de répartir les travaux de traduction de manière qu'aucun traducteur ne soit inoccupé ou surmené, insuffisamment rétribué ou trop rémunéré [...] il a été jugé utile de prescrire la création immédiate d'un Bureau [...] auquel devraient être transférés tous les fonctionnaires et employés se livrant actuellement à la traduction.* » De cette façon, « ... *l'organisation et l'administration du Bureau des traductions projeté entraîneront un meilleur rendement et une importante économie de deniers publics.* » Voilà donc, en gros, les objectifs qu'avait en tête le ministre Cahan lorsqu'il a présenté le projet de loi 4.

Après un parcours difficile aux Communes, le projet de loi est adopté sans modification le 28 mai. Au Sénat, il donne lieu à moins de controverse et son adoption se fait sans grands débats le 13 juin. Le 28, la *Loi* reçoit la sanction royale. L'étape finale, celle de la proclamation, est prévue dans la *Loi*, à l'article 8 : «... *la présente loi entrera en vigueur à une date qui doit être fixée par proclamation du gouverneur en son conseil.* » La date est fixée au 1^{er} août. Le Bureau existe donc officiellement depuis le 1^{er} août 1934, mais il ne prendra cependant son envol qu'une fois son chef – le surintendant – nommé et les « *fonctionnaires et employés se livrant actuellement à la traduction* » transférés.

De la parole aux actes

Tandis que la Commission du service civil s'affaire à trouver un surintendant, le gouvernement, dès le 15 août, prend le décret C.P. 1854, par lequel passent au Bureau à compter du 1^{er} septembre suivant tous les traducteurs de la Chambre des communes. Il y a les seize traducteurs des Débats, les onze traducteurs de la Traduction générale et les trois traducteurs des Lois. Tous demeurent cependant dans leurs locaux et vont émarger au budget des Services législatifs jusqu'à la fin de l'exercice 1934-1935.

Les traducteurs de la Chambre sont donc véritablement les premiers employés du Bureau. Du côté des Débats, il y a le chef, Léon Gérin, son adjoint, Wilfrid Gascon, et les quatorze traducteurs : le Lcol Rodolphe Girard, Louis-Joseph d'Astous, Jean Dumont, Jean-Pierre Chevassu, Pierre Marcel Bernard, Henri Vallières, le traducteur anglais, Éthérius Fauteux, Ernest Schenck, J. Thomas Keliher, J. Wilfrid Baril, Pierre Daviault, Aldéric Hermas Beaubien, Louis J. Chagnon et Alonzo Cinq-Mars.

Le service de traduction des débats existe depuis 1875. Léon Gérin, avocat et sociologue, chef du service depuis 1916, y est maintenant depuis près de 35 ans. Son adjoint, Wilfrid Gascon, ancien propriétaire de *L'Avenir du Nord*, travaille là depuis 1902 et occupe ce poste depuis 1931. Aldéric Hermas Beaubien, traducteur depuis 1910, futur surintendant, est aux Débats depuis novembre 1922. Pierre Daviault, qui lui succédera à titre de surintendant, y est entré en 1925. Tous comptent bien des années d'expérience en traduction. Certains – Gascon, Bernard, Fauteux, Cinq-Mars, Daviault – sont passés par les rédactions de journal, mais à l'époque, on commence déjà à voir arriver des transfuges d'autres services – Beaubien, Bernard, Fauteux –, preuve que la traduction parlementaire – et les Débats en particulier – exerce depuis longtemps un effet d'attraction certain sur les traducteurs.

Viennent de la Traduction générale Hector Carbonneau, chef de service, et dix traducteurs : J. Moïse Lavoie, J. Georges Terrien, Marius Lachaine, Albert Chevrier, Lionel de Bellefeuille, J.P. Adélar Chartrand, Charles E. Lamb, J. Émile Bayard, Clément Beauchamp et Elzéar Duchesnay. La création de la Traduction générale remonte à 1913. Le greffier de la Chambre voulait pouvoir compter sur un service de traduction des rapports annuels des ministères et de tout ce dont les Communes demandaient la publication, de là le nom de « Livres bleus » qui a alors été donné au service. Hector Carbonneau, qui a commencé sa carrière au ministère des Douanes, est chef de service depuis novembre 1930; certains traducteurs – de Bellefeuille, Lavoie, Lachaine, Terrien – sont là depuis le tout début. La Traduction générale est alors le bureau de traduction technique du gouvernement, au service du Parlement et des ministères qui n'ont pas de

traducteurs. Il n'y a cependant pas autant de prestige à en faire partie et le personnel n'y bénéficie pas, comme aux Débats, de congés sessionnels.

Finalement, il y a les traducteurs des Lois – Oscar Paradis, Paul G. Ouimet et René de la Durantaye – qui traduisent tous les projets de loi déposés à la Chambre. Le service de traduction des Lois a été créé en 1857. Depuis les années 1900, le traducteur en chef – poste qui n'existe plus depuis 1923 – était aussi traducteur des lois. Le chef, Oscar Paradis, est là depuis 1904 et P.G. Ouimet, qui a commencé sa carrière aux Livres bleus, en 1915, est arrivé dans les années 20. Quant à de la Durantaye, fils d'un ancien traducteur des Lois, il est arrivé dans le service en 1931. Tous ont touché au droit, Paradis est même C.R.

La nomination du surintendant

Le 1^{er} octobre 1934, la Commission du service civil annonce la nomination du premier surintendant du Bureau : il s'agit de Domitien Thomas Robichaud, auparavant traducteur en chef aux Travaux publics, choisi parmi 27 candidats. D.T. Robichaud, né à Shippagan, au Nouveau-Brunswick, est professeur de formation. Il a commencé sa carrière de fonctionnaire au ministère des Postes en 1909, puis est passé peu après au ministère du Service naval. En mai 1914, il entre au bureau de traduction du ministère des Travaux publics et en devient le chef en 1927.

Le surintendant procède à un état des lieux, consulte les chefs de service et les sous-ministres afin de voir si l'idée de regrouper tous les traducteurs dans un seul et même endroit serait une option acceptable. La réponse est négative; il est donc décidé de laisser, pour le moment, les traducteurs dans leur ministère d'attache et de constituer là ce que le Bureau va appeler des « divisions ». Presque tous les ministères ont alors des traducteurs, un, deux ou trois, rarement plus, et tiennent à les garder dans leurs locaux.

Au tour des ministères

Le 18 décembre 1934, par le décret C.P. 3168, sont transférés au Bureau les traducteurs et le personnel de soutien de dix ministères et organismes : Affaires indiennes, Agriculture, Bureau fédéral de la statistique, Marine, Mines, Pêcheries, Pensions et Santé nationale, Postes, Revenu national et Travaux publics. En tout, 26 traducteurs et 17 employés de soutien. À ces gens s'ajoutera J.P.D. van Veen, traducteur multilingue, déjà au Secrétariat d'État depuis quelques années maintenant. Aucun de ces employés ne change de bureau; tous demeurent

assujettis aux règles de leur ministère et vont émarger au budget de leur ministère respectif jusqu'à la fin de l'exercice 1934-1935.

Le département des Affaires indiennes cède son traducteur, le peintre Henri Fabien. Le ministère de l'Agriculture laisse partir le chef, Charles Mortureux, et son équipe de six traducteurs, dont deux femmes, et quatre employés de soutien. Du Bureau fédéral de la statistique viennent le chef, le coloré Omer Chaput, son adjoint, Édouard Maubach, et deux employés de soutien. Le Bureau des traductions accueille du ministère de la Marine le traducteur, Lucien Bance, et deux employés de soutien. Pacifique Lévesque et deux traducteurs, Georges Benoît et J. Hector Lemieux, arrivent du ministère des Mines. Alexis Demers et une employée de soutien viennent des Pêcheries. Miville Belleau, traducteur, et deux employés de soutien passent du ministère des Pensions et de la Santé nationale au Bureau. Le ministère des Postes laisse partir cinq traducteurs, dont trois femmes, et deux employés de soutien tandis que le ministère du Revenu national confie au Bureau l'effectif de son service de traduction, le chef, Ovide Rocque, deux traducteurs et quatre employés de soutien. Quant au ministère des Travaux publics, auparavant le domaine du nouveau surintendant, il laisse partir ses deux traducteurs, Antonio Tremblay et Gustave Gosselin. Enfin, J.P.D. van Veen, traducteur multilingue, est déjà au Secrétariat d'État depuis septembre 1931.

Des traducteurs expérimentés

Les traducteurs reçus des ministères sont en général fort expérimentés. Henri Fabien compte plus de 30 ans d'expérience au département des Affaires indiennes, dont une quinzaine à titre de traducteur. Charles Mortureux, diplômé en agronomie de Guelph et auparavant inspecteur des produits agricoles, a près de 30 ans d'expérience à l'Agriculture. Omer Chaput, un ancien des Livres bleus, journaliste de carrière, est au Bureau fédéral de la statistique depuis 1923. Lucien Bance compte près de 30 ans de service à son actif au ministère de la Marine, à titre de chef de la correspondance française, puis de traducteur. Pacifique Lévesque est au ministère des Mines depuis bientôt 25 ans. De son côté, Alexis Demers compte plus de 27 années d'expérience aux Pêcheries. Ovide Rocque, qui a commencé sa carrière au ministère des Douanes, est traducteur en chef depuis 1920. Quant à J.P.D. van Veen, son histoire vaut la peine d'être relatée. Né à Ede, aux Pays-Bas, il arrive en Amérique dans les années 1890. *Rancher* dans l'Ouest pendant plusieurs années, il fait un crochet par les États-Unis avant d'arriver à Ottawa, en 1913. Embauché peu après par le ministère des Postes à titre de traducteur pour la censure, il passe, une fois la guerre finie, au ministère de l'Intérieur à titre de traducteur à la Division des pouvoirs hydrauliques. Lorsque le Secrétariat d'État parle de constituer un service multilingue, en 1931, van Veen en devient le chef et

l'unique traducteur. Polyglotte de première force, il possède une douzaine de langues.

Certains ministères qui laissent partir leurs traducteurs et employés de soutien vont cependant garder leur traducteur en chef. C'est le cas du ministère des Postes : Eslien Aucouturier n'ira jamais au Bureau des traductions. Par ailleurs, le ministère du Commerce laisse aller les traducteurs affectés au Bureau fédéral de la statistique, mais pas celui au Ministère, Jean-Charles Letellier.

Au 31 décembre 1934, le Bureau a 57 traducteurs et 17 employés de soutien à son effectif.

Au travail!

Même si le Bureau des traductions n'existe encore que sur papier, le travail est au rendez-vous. En fait, les traducteurs des Lois sont déjà en piste, car ils reçoivent du travail deux ou trois mois avant le début de la session. En janvier 1935, le Premier ministre R.B. Bennett prononce une série de discours radiodiffusés. Le texte de ses discours est traduit en français par les traducteurs « ... de la division des Débats du Bureau des traductions ». Le ministre Cahan fait d'ailleurs une déclaration à ce sujet aux Communes le 28 mars 1935. Mine de rien, le Bureau récolte ses premiers lauriers.

Les artisans sont donc en place pour le vrai test, soit la traduction des débats, véritable travail d'Hercule. La traduction des débats revêt à l'époque une grande importance et met en œuvre des ressources considérables. Depuis que les débats sont traduits, la lenteur de l'opération est l'objet de plaintes répétées. En 1934, ils paraissent en français avec une journée de retard par rapport au texte anglais. Lors des travaux du Comité spécial, Léon Gérin, chef de la traduction des débats, a décrit ainsi la méthode de travail dans son témoignage au Comité : ... le messenger est vers 7 h à l'Imprimerie, rue St. Patrick, et ramasse le texte imprimé des débats de la veille. Arrivé à l'Édifice du Centre, il distribue les pages aux traducteurs. Le travail peut alors commencer et ne se termine qu'une fois traduit tout ce qui a été attribué. Les traducteurs font la première page de leur tranche, la donnent au premier réviseur, puis entament la deuxième, et ainsi de suite. Le premier réviseur révise les pages qu'il reçoit, puis les achemine au deuxième réviseur, qui les révise à son tour et me les remet pour que je fasse une lecture finale. Je ne vais jamais dîner avant d'avoir terminé une première tranche de travail (une douzaine de pages), car le messenger part pour l'Imprimerie trois fois par jour, à heure fixe (13 h, 18 h, 23 h). Les trois révisions, qui peuvent paraître onéreuses, ont pour objet d'assurer l'uniformité du style et du vocabulaire. Une fois la session terminée, il ne reste pas plus qu'une ou deux semaines de travail à

faire sur les débats (l'index, entre autres), et tout le monde rentre chez soi jusqu'à la session suivante.

Cette formule a malheureusement le désavantage d'accuser, dès le départ, un jour de retard. En effet, le travail commence sur les débats de la veille. Pour que parvienne plus vite entre les mains des députés le texte français des débats, il faudra changer la façon de faire.

Changement et innovation

La session de 1935, la dernière du gouvernement conservateur de R.B. Bennett, voit l'organisation du service des Débats. En premier lieu, il faut remplacer quelques traducteurs, dont Léon Gérin, le chef. Aldéric Hermas Beaubien assume le rôle à titre intérimaire. Ensuite, il faut recruter quelques traducteurs et en nommer un pour faire les débats du Sénat, car le Sénat, dont le traducteur des débats, Adrien Potvin, a quitté en octobre 1933 et n'a toujours pas été remplacé, a demandé au Bureau de traduire ses débats. Wilfrid Gascon en sera chargé. Le Sénat n'avait pas voulu se départir de ses fonctionnaires préposés à la traduction des Procès-verbaux et des Journaux ni de ses traducteurs des lois et avait reçu l'assurance, lors des débats sur le projet de loi 4, qu'il allait les garder. Le Bureau prend donc en charge la traduction des débats du Sénat, mais ne reçoit du Sénat aucun traducteur. Enfin, pour que les débats soient publiés plus rapidement, il faut adopter une nouvelle formule.

Le 17 janvier 1935, les traducteurs des Débats commencent à travailler sur les débats du jour même. Pour ce faire, ils utilisent la copie sténographiée des débats, qui est prête plus rapidement que le texte imprimé, et attaquent le travail le soir même, non pas le lendemain matin. Ils traduisent donc la nuit. Vers 23 h (la Chambre, quelquefois, siège encore à cette heure), ils entreprennent le travail. Chaque traducteur reçoit sa tranche de travail et ne part que lorsqu'elle est faite, soit au petit matin ou même, certains jours, tard en avant-midi. De cette façon, les députés ont les débats vers le milieu de l'après-midi, ce qui réduit le retard de 24 heures à six heures. Les traducteurs n'obtiennent pas de prime pour le travail de nuit. Ils bénéficient cependant de congés sessionnels en plus des vacances ordinaires, mais doivent dorénavant travailler entre les sessions.

Le vrai départ

Le 1^{er} avril 1935, le Bureau commence officiellement ses activités, en ce sens qu'il prend à sa charge les salaires de tous les traducteurs et employés de soutien qui ont été transférés, y compris ceux des surnuméraires embauchés par les Services législatifs. L'effectif prévu est de 57 traducteurs; il y a aussi un certain nombre de traducteurs et d'employés de soutien occasionnels. En fait, cinq ou six traducteurs,

même s'ils sont employés toute l'année, ont quand même le statut d'occasionnels. Le 11 mars précédent, la Chambre avait étudié le budget du Secrétariat d'État. Si le crédit 260, concernant le Bureau des traductions, ne donne lieu à aucune question en dépit de sa valeur de plus de 207 000 \$, le crédit 258, par contre, concernant l'Office international de la propriété industrielle, l'Union internationale des droits d'auteurs et l'Union pour la protection de la propriété littéraire et artistique, qui ne représente que 2 600 \$, intéresse au moins un député... Il faut dire qu'il avait été abondamment question du Bureau quelques mois auparavant.

Dans les ministères, les choses commencent à s'organiser. Là où il n'y a qu'un traducteur, le travail, lorsque celui-ci s'absente, est envoyé au Bureau; dans les ministères où les traducteurs n'ont pas encore été transférés, on n'hésite pas à envoyer au Bureau des travaux de nature technique ou urgente. La gestion de la charge de travail laisse cependant bien peu de possibilités si on ne prend en compte que les ressources des « divisions », car il n'y a là, en règle générale, que très peu de traducteurs. La marge de manœuvre vient donc de la présence des traducteurs des Débats et, dans une moindre mesure, de ceux des Lois, dont on peut maintenant profiter des services pendant deux ou trois mois additionnels. Ainsi, pendant l'intersession (juil. 1935 - févr. 1936), sont traduits au Bureau d'importants documents, dont l'Accord commercial canado-américain et le rapport de la Conférence fédérale-provinciale de décembre 1935. Tous les textes ainsi que tous les documents destinés à la presse sont diffusés en même temps en anglais et en français. D'autres problèmes, de gestion de personnel cette fois, vont se poser, car il faudra remplacer Ovide Rocque, mort en novembre 1935, Henri Fabien, décédé en décembre 1935, et Johan Pieter D. van Veen, mort en mars 1936.

Des nuages à l'horizon?

Lors des élections générales d'octobre 1935, les Conservateurs subissent la défaite. Le Bureau est leur création et les Libéraux s'y étaient opposés farouchement. Que feront-ils maintenant qu'ils sont aux affaires? Deux semaines avant le début de la session, J.F. Pouliot, député de Témiscouata, fait savoir qu'il présentera un projet de loi visant l'abolition du Bureau des traductions. Lors de l'étude du projet de loi 4, il avait été, avec Edgar Chevrier, un des plus féroces adversaires du Bureau. Le 20 février 1936, il met sa menace à exécution. Sa proposition, qui donne lieu à une prise de bec avec le Secrétaire d'État, est rejetée par l'Orateur parce qu'elle entraînerait des dépenses. Or, tout projet de loi entraînant des dépenses doit être d'initiative ministérielle. C'en est fait de la proposition du député Pouliot; elle ne fera même pas l'objet de plus de discussion en Chambre.

Le Bureau avait deux grands défis à relever au moment de sa création : produire les débats plus rapidement et assurer la traduction des rapports annuels afin qu'ils puissent être déposés en même temps en français et en anglais à la

Chambre. En ce qui concerne les débats, l'expérience a été plus que concluante, quand on pense que lors de la session de 1935, le texte français a pu être livré six heures après le texte anglais et que lors de la session de 1936, le retard a pu être réduit de six heures à une heure seulement. Pour ce faire, les traducteurs ont travaillé à partir des copies carbone des rapports sténographiés, ce qui a permis de commencer le travail plus tôt en soirée. Le Bureau, qui a alors pu compter sur la collaboration des fonctionnaires de la Chambre et de ceux de l'Imprimerie, a donc été à la fois un instrument de collaboration et un agent de changement. De plus, les discours faits en français ont pu être publiés en même temps, en traduction anglaise. Les députés avaient donc le texte intégral des débats dans les deux langues. Pour ce qui est des rapports annuels, ils ont été déposés en même temps, dans les deux langues, au début de la session. Du jamais vu! La collaboration du Bureau avec les services des ministères et la présence des traducteurs des Débats – et aussi de ceux des Lois – pendant une plus grande partie de l'année ont permis de faire des choses qui, auparavant, n'auraient pas été envisageables. Les deux défis ont donc été relevés de brillante façon par le Bureau.

Le Bureau : un succès

Dans son premier rapport annuel, déposé le 1^{er} avril 1936, le surintendant détaille toutes les réalisations du Bureau. Il précise que la nouvelle formule fonctionne de façon satisfaisante et qu'elle a en plus l'avantage de permettre d'obtenir l'uniformité dans les textes traduits. De plus, elle ne suscite pas de réactions négatives de la part des sous-ministres; au contraire, tous ont collaboré pleinement avec le Bureau. Par ailleurs, quelques mois plus tard, le 9 février 1937, lors de la discussion des crédits du Bureau pour l'année 1937-1938, le Secrétaire d'État, Fernand Rinfret, répondait ainsi au député CCF de Winnipeg Nord, Abraham Albert Heaps, qui lui demandait si le Bureau fonctionnait de façon satisfaisante : « ... *cette façon d'organiser les traducteurs (un bureau centralisé) a beaucoup de bon. Ils se trouvent placés sous une direction unique. [...] Le travail a été considérable. Il y a eu le traité de réciprocité avec les États-Unis, dont le texte devait être traduit en un certain nombre d'heures. [...] Au cours de la crise de l'abdication, il a fallu traduire des documents très importants. Je puis dire aussi que les rapports des enquêtes étaient autrefois traduits en dehors du bureau, et ce plus ou moins au petit bonheur. [...] la traduction des débats a été accélérée. [...] Le Sénat nous a demandé de nous occuper de la traduction de ses débats. Cette traduction, d'habitude, était en retard de plusieurs semaines, mais, à l'heure actuelle, la version française est publiée le lendemain de la version anglaise. [...] à mon avis le Bureau des traductions fonctionne bien.* »

Le Bureau, de toute évidence, avait bien fait « bien paraître » le gouvernement et en avait donné beaucoup plus qu'on en avait demandé. Il s'agissait de toute évidence d'une solution heureuse. Dans ces conditions, aurait-il

été envisageable de faire marche arrière dans ce dossier? Poser la question, c'est y répondre. Non, le gouvernement n'aurait sûrement pas changé une formule gagnante.

Références

Au cœur du triologue canadien, de Jean Delisle, reste l'incontournable référence pour l'histoire du Bureau des traductions. S'agissant de la première année du Bureau, il faut aller puiser l'information dans le Rapport annuel du Bureau des traductions pour l'année se terminant le 31 mars 1936, publié dans le Rapport annuel du Secrétariat d'État, 1936, dans les annuaires téléphoniques du gouvernement fédéral – outils indispensables –, années 1935 et 1937, dans certains journaux d'époque, en particulier *Le Droit* d'Ottawa, t dans les Journaux de la Chambre des communes et les Journaux du Sénat, années 1933 à 1936. Sont aussi précieux les débats de la Chambre des communes et les débats du Sénat, années 1934 à 1936, les Comptes publics du Canada, 1934, 1935 et 1936, le rapport du Comité spécial sur le service civil, chargé d'étudier le projet de loi 4, certains documents parlementaires, notamment le projet de loi 4, *Loi sur le Bureau des traductions*, et les documents 184 de 1935, et certains documents des Archives, p. ex. les décrets de transfert de traducteurs au Bureau.

Source : *L'Actualité langagière*, vol. 1, n° 2, 2004, p. .